Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 3

Artikel: L'assistance médicale sur la voie publique

Autor: Braun, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682423

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 3. — 2me Année. 15 Mars 1905.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS
SUISSE . . . . . 1 an Fr. 2.50
ÉTRANGER . . . 1 an Fr. 4.—
Le Numéro : 25 Ct.

ANNONCES
SUISSE . . . . la ligne 30 Ct.
ÉTRANGER . . . la ligne 40 Ct.
Réclame : 1 Fr. la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

Publication Mensuelle

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN. | Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

L'assistance médicale sur la voie publique.

Dans un précédent article (voir n° de janvier) j'ai indiqué le fonctionnement des Ambulances urbaines de la ville de New-York. Grâce aux efforts du docteur Nachtel, Paris finit par posséder un service analogue. Il est bon de dire que ne fut pas sans grandes difficultés, car appelé à lire son projet devant les membres de l'Académie de médecine en 1880, il ne vit son but atteint qu'en 1884, et grâce à l'initiative particulière. En effet, le projet passait de bureau en bureau, d'administration en administration, sans approcher en quoi que ce soit de la réalisation, quoique l'enquête du Conseil municipal de Paris ait démontré d'une façon péremptoire que pour la seule année 1882 il y avait eu 2,928 accidents nécessitant des secours immédiats, soit 1,546 causés par des voitures, 112 par des machines, 383 par des chutes, 147 par des accidents de rivière et 844 par causes diverses, donnant un total de 482 morts.

Tentant une dernière démarche, le Dr Nachtel réunit un comité provisoire qui se mit résolument à l'œuvre et, en 1887, toutes les études terminées, les capitaux réunis, le premier poste fut inauguré le 2 juin 1888 par une expérience concluante : en 10 minutes deux voitures d'ambulances firent le trajet séparant l'hôpital Saint-Louis de la place de l'Opéra.

Le poste comprend un pavillon avec trois chambres à un lit, une écurie et une remise. Deux médecins sont de garde jour et nuit. Le matériel se compose de trois voitures, dont une reste constamment attelée Ces voitures sont de petits omnibus à un cheval. Elles portent sur leurs vitres la croix rouge. Une cloche, placée à côté du cocher, et mue automatiquement par le mouvement des roues,

sert de signal pour livrer passage à la voiture, le préfet de police ayant accordé à l'œuvre le droit de passage absolu partout, comme aux sapeurs-pompiers.

Le mobilier intérieur de l'omnibus, qui s'ouvre par derrière à deux battants, se compose de deux strapontins, un pour le médecin, l'autre pour l'infirmier. Sur le plancher est un léger brancard en osier capitonné, destiné à mettre le blessé. Près du médecin, il y a place pour deux sacs, contenant les objets de pansement, trousse, iodoforme, vaseline, éther, perchlorure de fer, morphine, ergotine, sublimé, coton hydrophile, etc. Un tube acoustique correspond de l'intérieur de la voiture avec le cocher et est destiné à accélérer ou à ralentir la marche du cheval, selon les besoins.

Le malade, une fois placé dans la voiture, est transporté au poste de secours de l'hôpital et gardé dans ce poste jusqu'au lendemain, en attendant son admission dans les services ordinaires.

L'emplacement des postes avertisseurs fut indiqué au public par la pose de plaques indicatrices en émail bleu, au-dessus des becs de gaz de la ville. Ce service continua à onctionner sur ces bases jusqu en 1894 ; lorsqu'il devint officiel, c'est-à-dire municipal, deux nouveaux postes furent créés, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. Il est à noter que ce service est totalement séparé de celui affecté au transport des malades et des contagieux.

Vienne possède une organisation de secours volontaires très bien établie. Il y a une station centrale installée dans une maison appartenant à la Société, composée d'un corps principal et de dépendances. Au rez-de-chaussée les chambres pour le service (médecins, internes, pansements); au premier les salles du Comité et des cours. Les dépendances comportent des écuries pour dix chevaux, deux grandes remises, un magasin pour les brancards, un local de domestiques, un pour les cochers, un pour les attelages, un atelier et une salle d'attente pour la voiture attelée en permanence.

La voiture comprend une monture ou châssis avec de bons ressorts, roues caoutchoutées, et la caisse de la voiture, dont la forme extérieure est semblable aux voitures d'ambulance de l'armée. Sur le toit est une galerie pour mettre les brancards. Le véhicule, attelé à deux chevaux, représente un poids de 650 kilos. A l'intérieur se trouve un brancard suspendu à quatre courroies placées dans des anneaux de caoutchouc pour empêcher les secousses. Les fenêtres des côtés et du fond permettent la ventilation parfaite et l'intérieur, tapissé en toile cirée, peut être facilement lavé et désinfecté. Pour empêcher le bruit, toutes les parties mobiles sont munies de caoutchouc. L'éclairage électrique se fait au moyen d'accumulateurs ; à l'intérieur peuvent prendre place un homme couché et quatre assis, ou bien huit hommes assis.

(A suivre.) Dr J. Braun.